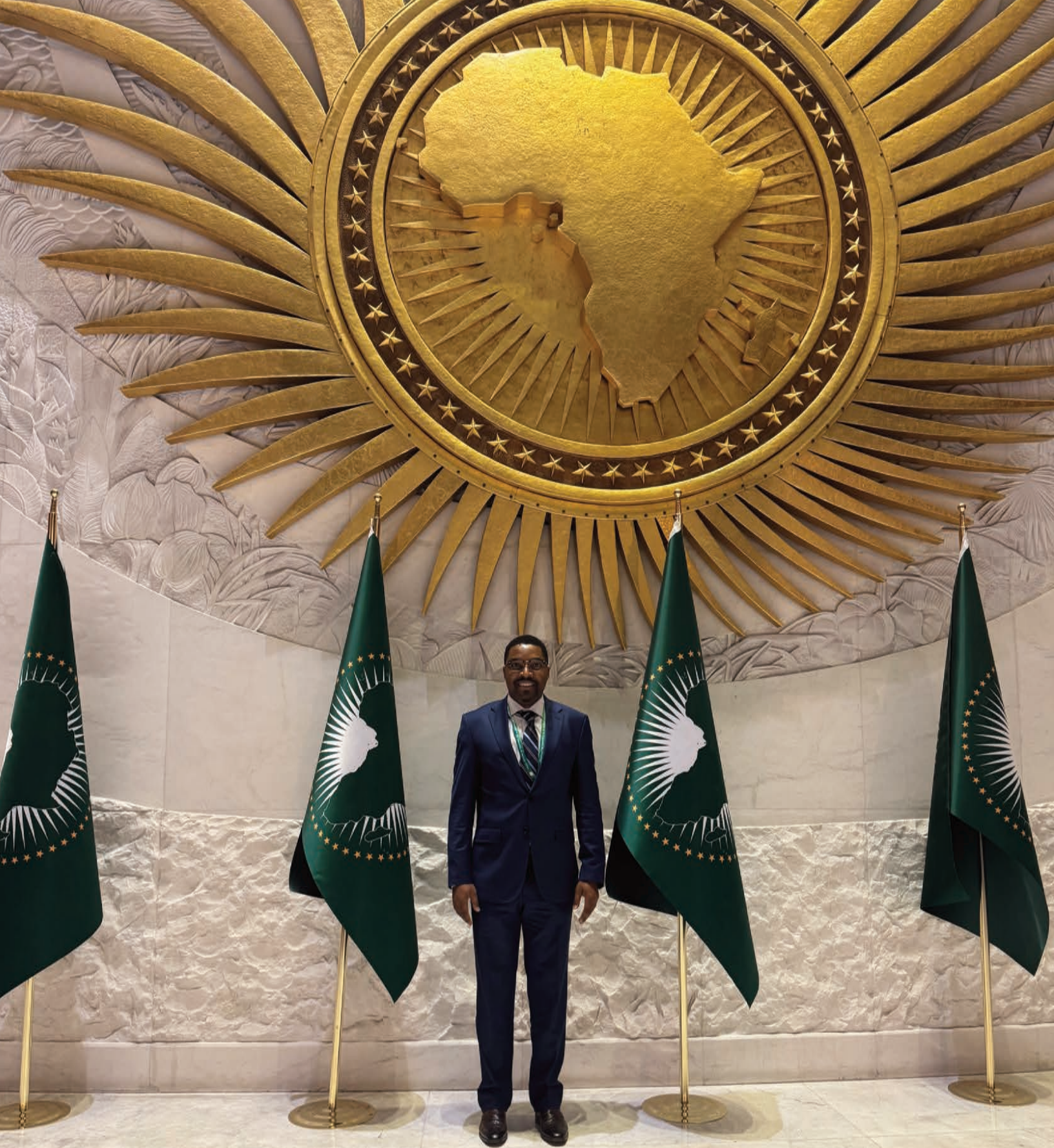


Professor Dr. Charles C. Jalloh

Intégrité | Indépendance | Impartialité



**Candidat de la Sierra Leone à la
Cour internationale de Justice, mandat 2027-2036**



Professeur Jalloh à l'Union africaine, Addis Ababa

Intégrité. Indépendance. Impartialité.

Avant-propos

de Son Excellence le Président de la République de Sierra Leone



C'est avec un immense plaisir que mon gouvernement apporte son soutien à la candidature du Professeur Dr. Charles C. Jalloh pour siéger à la Cour internationale de Justice. Depuis 1945, la CIJ, en tant qu'organe judiciaire principal des Nations Unies, joue un rôle fondamental dans le règlement des différends entre États conformément au droit international. Elle incarne l'espoir de l'humanité pour la paix dans un monde marqué par les conflits. C'est pourquoi la Sierra Leone attache une grande importance aux multiples contributions de la Cour en faveur d'un monde plus pacifique, à travers le règlement judiciaire des différends et l'émission d'avis consultatifs.

Juriste éminent et praticien renommé du droit international, le Professeur Jalloh est également membre distingué de la Commission du droit international depuis 2017. Il possède une intégrité morale irréprochable ainsi que les qualifications requises en Sierra Leone pour accéder aux plus hautes fonctions judiciaires. De surcroît, il est un jurisconsulte dont la compétence en droit international est globalement reconnue.

La Sierra Leone est fière du Professeur Jalloh. Nous saluons ses nombreuses contributions au droit international et à l'Afrique au fil des ans. Il est régulièrement sollicité pour fournir des conseils pro bono aux gouvernements et aux organisations régionales, notamment à l'Union africaine, sur des questions de droit international. Il a plaidé devant des juridictions nationales et internationales, notamment en qualité d'avocat devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, la Cour pénale internationale, le Tribunal international du droit de la mer et la Cour internationale de Justice. Nous avons été honorés qu'il représente la Sierra Leone, aux côtés de plusieurs autres États africains, en qualité de conseil devant le TIDM et la CIJ dans des affaires relatives aux changements climatiques.

En 2019, le Professeur Jalloh a fondé un Centre pour le droit international et les politiques en Afrique, basé en Sierra Leone, afin de contribuer au développement du continent. Sa formation en droit civil et en common law, les deux principaux systèmes juridiques du monde, combinée à son expérience approfondie en tant qu'universitaire, ainsi qu'en tant que conseiller juridique respecté auprès de gouvernements africains et d'autres États ainsi qu'auprès d'organisations internationales, démontre amplement sa capacité à apporter une contribution précieuse à la mission de la Cour.

Alors que la communauté internationale fait face à des défis majeurs, notamment une crise de confiance dans le multilatéralisme et les institutions internationales, y compris les Nations Unies, le travail de la CIJ demeure essentiel pour le respect de l'État de droit dans les affaires internationales. Il est donc impératif, en ce moment historique, que seuls les candidats les plus qualifiés et les plus expérimentés au sein des institutions multilatérales, ayant fait preuve d'un engagement profond en faveur du droit international, soient sélectionnés pour siéger à la Cour mondiale.

Compte tenu de son expertise reconnue en droit international, ainsi que de ses qualités professionnelles et personnelles, j'exhorte tous les États membres des Nations Unies, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, à voter en faveur du Professeur Jalloh pour un mandat de juge à la Cour internationale de Justice de 2027 à 2036.

Julius Maada Bio
Président de la République de Sierra Leone

Avant-propos

du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale



général Julius Maada Bio, le gouvernement de la République de Sierra Leone attache une grande importance aux travaux de la CIJ, qui façonne les relations internationales contemporaines par le règlement pacifique des différends entre États et l'émission d'avis consultatifs.

Le Professeur Jalloh, éminent universitaire et praticien du droit international, a été désigné par notre Groupe national indépendant de la Sierra Leone pour se porter candidat à l'un des postes vacants au sein de la Cour. Notre soutien à sa candidature témoigne de l'engagement de longue date de la Sierra Leone envers le mandat et le rôle de la CIJ en tant qu'organe judiciaire principal des Nations Unies. Il traduit également notre conviction profonde que, face aux défis contemporains auxquels les États et la communauté internationale sont confrontés, tant dans les domaines traditionnels qu'émergents du droit international, seuls les juristes internationaux les plus qualifiés devraient être élus à la Cour. Le Professeur Jalloh incarne précisément ces qualités. Nous sommes donc fiers d'apporter notre soutien à sa candidature pour l'élection à la CIJ en novembre 2026.

Le parcours du Professeur Jalloh au sein des Nations Unies parle de lui-même. Membre éminent de la Commission du droit international, élu à deux reprises par l'Assemblée générale en 2016 et 2021, il a apporté une contribution précieuse à la codification et au développement progressif du droit international. Il a été élu président du Comité de rédaction en 2018, rapporteur général en 2019 et deuxième vice-président en 2022. Par ailleurs, il préside depuis 2022 le Groupe de travail de la Commission sur les méthodes de travail et les procédures, faisant preuve d'un leadership avéré en proposant des réformes transparentes pour améliorer le fonctionnement de cette illustre institution. Toutefois, sa contribution la plus importante reste son rôle, depuis mai 2022, en tant que rapporteur spécial sur le sujet des moyens auxiliaires pour la détermination des règles de droit international – une étude qui porte sur le rôle de l'article 38(1)(d) du Statut de la CIJ et qui a été favorablement accueillie par les États du monde entier. Le fait que le Professeur Jalloh soit l'un des rares juristes africains à avoir été nommé rapporteur spécial de la CDI depuis 1947 témoigne de son immense compétence en droit international.

Nous sommes convaincus que, s'il est élu, le Professeur Jalloh apportera à la Cour son expertise approfondie, tant académique que pratique, en droit international et contribuera de manière constructive à son travail collégial. Nous espérons que le monde, à travers la Cour, continuera de bénéficier de sa rigueur scientifique et de son expérience en droit international. C'est pourquoi nous apprécierions grandement le soutien précieux de tous les États membres des Nations Unies en faveur de son élection à la Cour en novembre 2026.

Alhaji Timothy Musa Kabba

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

Énoncé de vision

En matière de philosophie judiciaire, je m'efforcerai d'exercer mon métier en gardant toujours à l'esprit ce que j'appelle les trois « I », à savoir l'intégrité, l'indépendance et l'impartialité. Je m'efforcerai de toujours comprendre et respecter les points de vue des parties qui comparaissent devant la Cour, même – ou plutôt surtout – lorsque je pourrais à première vue être en désaccord avec leur interprétation du droit. Mais, et c'est peut-être le plus important, je resterai toujours ouvert d'esprit pour me laisser convaincre.



Intégrité | Indépendance | Impartialité

Professeur Dr. Charles C. Jalloh

Candidat de la Sierra Leone à la Cour internationale de Justice, mandat 2027-2036

C'est un grand honneur pour moi d'être nommé pour siéger à la Cour internationale de Justice (« CIJ/la Cour ») pour le mandat 2027-2036. Alors que je recherche le soutien de tous les États membres de l'ONU pour les élections qui auront lieu aux Nations Unies à New York en novembre 2026, je souhaite partager mon sentiment du rôle vital de la CIJ dans les affaires internationales contemporaines.

Pour commencer, la CIJ est le principal organe judiciaire des Nations Unies – l'un des six organes et le seul organe apolitique – d'un système de sécurité collective fondé sur deux principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies (« Charte des Nations Unies »). Premièrement, les États doivent « pratiquer la tolérance et vivre ensemble en paix les uns avec les autres comme de bons voisins », et deuxièmement, unir leurs forces « pour maintenir la paix et la sécurité internationales ». De cette manière, et dans le but ultime de promouvoir le développement économique et social de toutes les nations et de tous les peuples, les États Membres se sont engagés à ne pas recourir à la force armée les uns contre les autres, sauf s'ils conviennent de le faire dans l'intérêt commun par le biais du système des Nations Unies ou dans un cas réel de légitime défense.

Pour maintenir la paix et la sécurité internationale, les États ont en outre convenus, à l'article 1(1) de la Charte des Nations Unies, d'agir collectivement pour prévenir et éliminer les menaces contre la paix, pour réprimer les actes d'agression ou autres ruptures de la paix, et pour réaliser par des moyens pacifiques, « conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends internationaux ou de situations susceptibles d'entraîner une violation de la paix ». Ainsi, en vertu de la Charte des Nations Unies, les États qui sont parties à tout différend dont la continuation est susceptible de mettre en danger la paix et la sécurité mondiale doivent d'abord chercher une solution par un règlement judiciaire ou par tout autre moyen pacifique de leur choix. Cela place au centre de l'ordre juridique international la CIJ, dont le rôle est de servir en tant que forum judiciaire neutre pour le règlement des différends entre États.

Par conséquent, depuis sa création en 1945, la Cour est devenue l'un des piliers les plus importants du système multilatéral contemporain, travaillant main dans la main – mais aussi avec le degré d'indépendance nécessaire – avec les cinq autres organes de l'ONU. La Cour, en vertu de son statut qui fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies, a pour mandat de régler les différends entre États conformément au droit international et d'émettre des avis consultatifs demandés par les organes compétents des Nations Unies. Tous les États membres de l'ONU sont ipso facto parties au Statut de la CIJ. Tous les États membres s'engagent également à se conformer à ses décisions dans les affaires auxquelles ils sont parties.

À ce jour, la CIJ a rendu des jugements et des avis dans près de 200 affaires. Les arrêts de la Cour, dans les différents domaines du droit international, ont joué un rôle important dans l'orientation des relations internationales contemporaines,

« Depuis sa création en 1945, la Cour est devenue l'un des piliers les plus importants du système multilatéral contemporain, travaillant main dans la main – mais aussi avec le degré d'indépendance nécessaire – avec les cinq autres organes de l'ONU. »

bien qu'ils n'aient pas eux-même de pouvoir d'exécution pour ses décisions. Près de 160 affaires ont fait l'objet de contentieux, provenant du monde entier, et une trentaine d'autres ont donné lieu à des avis consultatifs, ce qui a permis à la Cour de participer aux activités des Nations Unies en tant que référence juridique auprès des organes demandeurs de l'ONU. En termes de sujet, les affaires et les avis consultatifs abordent un large éventail de questions, allant des différends territoriaux/frontaliers classiques aux droits humains, en passant par des questions relatives au génocide, à l'autodétermination, aux armes nucléaires, au changement climatique et au droit du travail. C'est un grand signe de confiance envers la Cour, et dans le droit international en tant que rempart de la paix, que la CIJ soit devenue de plus en plus une institution incontournable – en particulier lorsque les autres organes du système des Nations Unies ont eu du mal à offrir des solutions rapides aux défis les plus pressants auxquels notre monde est confronté.

Pourtant, alors que la Cour fait face à la période la plus dynamique de son histoire, avec une forte augmentation du nombre d'affaires et une augmentation tout aussi forte du nombre de procédures incidentes, elle doit rester fidèle à trois valeurs fondamentales. Premièrement, régler les différends conformément au droit international – conformément à son statut. Cela exige de la CIJ qu'elle soit un interprète fidèle du droit international, en prenant des décisions judiciaires fondées sur des énoncés prudents du droit, sans tenir compte des considérations politiques. La Cour l'a fait admirablement dans le passé. Elle doit continuer à le faire, en particulier lorsqu'il s'agit de questions politiquement sensibles telles que les allégations de génocide ou l'usage de la force en droit international.

Deuxièmement, si chaque cas a ses propres aspects qui doivent être pris en considération, chaque cas doit être fondé sur le consentement des États concernés. Cela contribue à assurer le respect par l'État des décisions de la Cour qui, en principe, ne lient que les parties à l'affaire. À cet égard, bien qu'il ne soit pas entre les mains de la Cour autant qu'entre les mains des États, il convient de noter que seuls 74 États membres sur 193 ont accepté sa juridiction obligatoire en vertu de l'article 36(2) du Statut. L'étendue de la compétence de la CIJ est plus large que ce nombre ne le suggère. En effet, il existe de nombreux traités bilatéraux et multilatéraux avec des clauses compromissoires lui conférant compétence. La Cour, en particulier sa présidence et sa vice-présidence, pourrait peut-être être plus vocale en incitant les États à accepter sa juridiction obligatoire. Cela contribuerait au développement en cours des initiatives d'États visant à élargir la portée universelle de son travail et, avec le temps, permettrait de consolider le rôle fondamental de la Cour en tant que point d'ancrage du système juridique international fondé sur des règles.

Troisièmement, alors que la CIJ est confrontée à une charge de travail accrue, elle doit relever le défi de traiter en temps opportun les questions de compétence et de recevabilité ainsi que les questions incidentes (telles que les mesures conservatoires) tout en traitant les différentes affaires sur le fond. Avec un nombre sans précédent de 23 affaires à son rôle actuel, la Cour a mis en place des mécanismes pour accroître son efficacité tout en renforçant la capacité du Greffe à traiter les questions clés pour lesquelles un soutien est nécessaire. À cette fin, la CIJ a adopté des modifications de règles pour répondre à de nouvelles situations, telles que l'introduction d'audiences par vidéoconférence pendant la pandémie de COVID-19, la clarification des règles sur les interventions de tiers et l'adoption d'un langage sensible au genre qui l'aligne sur la pratique contemporaine de l'ONU. D'autres améliorations pourraient inclure la limitation de la portée des plaidoiries écrites, qui sont actuellement limitées à 750 pages pour les annexes. À l'avenir, compte tenu du volume des observations, la CIJ – comme d'autres tribunaux – pourrait juger utile d'introduire des limites de pages pour les plaidoiries écrites qui, actuellement, en vertu de la Directive de pratique III, ne sont exhortées qu'à être aussi « concises que possible ». De leur côté, les États pourraient renforcer le principal organe judiciaire des Nations Unies en augmentant le budget de la Cour, qui représente à l'heure actuelle moins de 1 % du budget ordinaire total de l'ONU. Les États pourraient également soutenir la CIJ et l'idée d'un règlement judiciaire pacifique des différends en les exhortant à se conformer à ses jugements et ordonnances conformément à la jurisprudence applicable.

En tant que praticien du droit et académicien, j'ai eu le grand privilège de servir en tant que membre de la Commission

du droit international des Nations Unies et, actuellement, en tant que rapporteur spécial sur un sujet concernant l'article 38(1)(d) du Statut de la CIJ. Étant donné que le mandat de la Commission est de s'occuper du droit international général, qui est similaire à la compétence de la CIJ en matière de droit international général, je pense être bien préparé à contribuer aux travaux de la Cour. Sur le fond, en m'appuyant sur ma formation en droit civil et en common law, je m'appuierai sur l'expérience substantielle que j'ai acquise depuis 2017 en travaillant sur un large éventail de sujets généraux de droit international ainsi que sur ma profonde expertise en droit pénal international et en droit international des droits humains pour contribuer à la tâche judiciaire de trancher les affaires conformément au droit international. Je m'appuierai également sur l'expérience que j'ai acquise au sein de la Commission en matière de recherche de consensus aux postes de direction, notamment en tant que promoteur de deux thèmes du programme de travail à long terme, en tant que président du comité de rédaction, rapporteur général et deuxième vice-président.

Je crois que mes efforts pour contribuer à la codification du droit international ont également été reconnus par les États. J'en suis maintenant à mon deuxième mandat de cinq ans à la Commission, à laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies m'a réélu en novembre 2021 avec le plus grand nombre de voix de tous les candidats du Groupe africain et le deuxième plus grand nombre de voix parmi 48 candidats désignés dans les cinq groupes régionaux de l'ONU. Au cours de mes deux mandats à la Commission, durant lesquels j'ai eu de fréquents échanges d'idées avec les délégués à la Sixième Commission de l'Assemblée générale, j'en suis venu à apprécier plus profondément la manière dont les États s'engagent dans le droit international et la confiance qu'ils placent dans le droit international en tant que grand égalisateur en dépit de leurs différences politiques, économiques et autres. J'en suis venu à apprécier les similitudes et les différences entre les systèmes juridiques de droit civil et de common law, et leurs contributions au système juridique international, qui a élaboré sa propre approche unique, et qui a généralement bien fonctionné pour promouvoir la primauté du droit dans les affaires internationales. J'en suis venu à comprendre qu'en droit international, il s'agit principalement des États et, lorsqu'il s'agit de règlement des différends, du consentement des États. Enfin, j'en suis venu à comprendre que si les États sont importants, la raison d'être des États et du droit international concerne en fin de compte les peuples et notre humanité commune et partagée. En fin de compte, dans les premiers mots désormais tristement célèbres de la Charte des Nations Unies, il s'agit de « nous, les peuples ».

Si je suis élu à la Cour, c'est avec humilité et esprit de collégialité que je mettrai au service de la CIJ mes nombreuses années d'expérience en tant que conseiller juridique auprès des gouvernements et des organisations internationales, ainsi que comme professeur de droit international, afin de contribuer activement à ses travaux. En termes de philosophie judiciaire, je chercherai à servir avec ce que j'appelle les trois « I » toujours à l'esprit, c'est-à-dire avec intégrité, indépendance et impartialité. Je m'efforcerai de toujours comprendre et respecter les points de vue des parties qui comparaitront devant la Cour, même - ou plutôt surtout - lorsque je pourrais, à première vue, être en désaccord avec leurs interprétations du droit. Or, peut-être plus important encore, je garderai toujours l'esprit ouvert pour être convaincu. En outre, je ferai tout mon possible pour préserver l'indépendance et l'autorité de la Cour en tant que leur espoir apolitique pour les États et l'humanité grâce à une interprétation et une application de bonne foi du droit international.



Le professeur Jalloh, avocat de la République de Sierra Leone devant la CIJ dans le cadre de la procédure consultative sur les obligations des États en matière de changement climatique, 5 décembre 2024

BIOGRAPHIE

Le professeur Dr. Charles C. Jalloh est professeur de droit international et titulaire de la chaire Richard A. Hausler en droit à la faculté de droit de l'Université de Miami. Depuis 2017, il est membre de la Commission du droit international des Nations Unies (« CDI »), où il exerce actuellement les fonctions de Rapporteur spécial sur le sujet « Moyens subsidiaires pour la détermination des règles de droit international » et de Président du Groupe de travail sur les méthodes de travail et les procédures. En outre, le professeur Jalloh a été élu par ses pairs à plusieurs postes de direction au sein du Bureau de la CDI. Il a été Président du Comité de rédaction de la 70e session (2018), Rapporteur général de la 71e session (2019) et Deuxième Vice-Président de la 74e session (2022).

Alors qu'il accomplit son deuxième mandat de cinq ans à la CDI après sa réélection par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre 2021, le professeur Jalloh n'est que le deuxième Sierra-Léonais à avoir eu l'honneur d'être élu à la CDI. Il contribue activement à tous les aspects de travail de la CDI, et conseille notamment les États dans les processus de codification et de développement progressif du droit international. De plus, son engagement s'étend à l'ensemble des sujets de droit international inscrits au programme de travail de la CDI, y compris dans les groupes de travail et les comités de rédaction. Le professeur Jalloh œuvre également à la promotion d'un dialogue plus approfondi entre la CDI et la Sixième Commission (juridique) de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans ce cadre, il a proposé avec succès deux sujets pour le programme de travail à long terme de la CDI, respectivement en 2018 et 2021. Enfin, le professeur Jalloh donne régulièrement des conférences dans le cadre du Séminaire de droit international.

Professeur Dr. Jalloh, qui a été professeur émérite de droit international à l'Université internationale de Floride et professeur invité distingué Kleh de droit international à la faculté de droit de l'Université de Boston pour l'année universitaire 2023-2024, a largement publié sur des questions de droit international, dont plus de 80 articles, chapitres d'ouvrages et essais dans des revues de renom telles que *l'American Journal of International Law*, *Case Western Reserve Journal of International Law*, *International Criminal Law Review*, *Journal of International Criminal Justice*, *Michigan Journal of International Law* et *Vanderbilt Journal of Transnational Law*. Il a également été auteur ou éditeur principal de 15 ouvrages publiés dans les meilleures maisons d'édition académiques. Il s'agit notamment de *The Legal Legacy of the Special Court for Sierra Leone* (Cambridge University Press, 2020) ; *La Cour africaine de justice et les droits de l'homme et des peuples en contexte : développements et défis* (Cambridge University Press, 2019) ; *L'Afrique et la Cour pénale internationale* (Oxford University Press, 2017) ; *La Cour pénale internationale dans un système mondial efficace* (Edward Elgar, 2016) ; et *Shielding Humanity : Essays in International Law in Honour of Judge Abdul Koroma* (Martinus Nijhoff, 2015). Il a également été le fondateur et rédacteur en chef de *l'African Journal of Legal Studies*, et a été invité à siéger

au sein de plusieurs comités de rédaction de revues prestigieuses dont *l'American Journal of International Law*, *l'Annuaire canadien de droit international* et *l'Annuaire Max Planck de droit des Nations Unies*.



En tant qu'universitaire et praticien renommé de droit international, et fondateur et directeur exécutif du Centre pour le droit international et la politique en Afrique basé en Sierra Leone, les travaux académiques du professeur Jalloh ont été cités par des juristes, des praticiens et des juges. Il est également récipiendaire de nombreuses distinctions académiques telles que le RJ Reynolds Distinguished Visiting Professorship de la faculté de droit de l'Université centrale de Caroline du Nord (2010), le Buchanan Ingersoll & Rooney Faculty Scholar Award de la faculté de droit de l'Université de Pittsburgh (2013-2014), le FIU Top Scholar Award (2015), le FIU Senate Faculty Award for Excellence in Research and Creative Activities (2018) et le Fulbright Lund Distinguished Chair

in Public International Law de la FIU Université de Lund en Suède (2018-2019). En octobre 2021, le professeur Jalloh a reçu le Real Triumphs Faculty Award du Conseil du président de la FIU et du doyen et président de la FIU pour l'excellence continue dans la recherche juridique. Il a ensuite été nommé professeur émérite de l'université en octobre 2022 – devenant ainsi le premier membre du corps professoral de droit de l'Université internationale de Floride à recevoir cet honneur prestigieux conféré par la direction de l'université.

Le professeur Jalloh apporterait une rigueur scientifique et une solide expérience pratique au travail de la Cour internationale de Justice. En effet, avant de rejoindre le monde universitaire en 2009, il s'est distingué en tant que praticien du droit après avoir obtenu son diplôme d'avocat au Barreau du Haut-Canada et de procureur à la Cour d'appel de l'Ontario en 2004. Depuis, il a conseillé et continue de conseiller des gouvernements et des organisations internationales sur diverses questions de droit national et international, et a participé en tant que conseiller à des procédures devant plusieurs tribunaux internationaux, dont le Tribunal international du droit de la mer, la Cour pénale internationale et la Cour internationale de justice. Son expérience comprend également des postes de conseiller au ministère de la Justice du Canada et au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international ; de Juriste adjoint à la Chambre de première instance du Tribunal pénal international des Nations Unies pour le Rwanda ; de Conseiller juridique/Avocat commis d'office au Tribunal spécial pour la Sierra Leone soutenu par l'ONU à Freetown et à La Haye, et de Professionnel invité à la Cour pénale internationale (« CPI »). Entre 2012 et 2014, il a été coprésident du Groupe d'intérêt sur le droit pénal international de la Société américaine de droit international et, entre 2014 et 2016, il a été rapporteur pour le Comité sur la complémentarité en droit pénal international de l'Association de droit international. Il a été membre du Panel consultatif auprès du Président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Conseil consultatif du Comité des crimes de guerre de l'Association internationale du barreau.



Pendant de nombreuses années, le professeur Jalloh a contribué en tant qu'expert indépendant auprès de la Commission de l'Union africaine sur le droit international, conseillant sur la rédaction et la révision de divers traités régionaux et apparaissant en tant que conseil externe représentant des États africains devant la Chambre d'appel de la CPI. En 2019-2020, sur la nomination du Groupe africain, il a présidé le Groupe d'experts assistant le Comité sur l'élection du Procureur établi par l'Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale. Il a également siégé dans de nombreux groupes d'experts supplémentaires créés par des États et d'autres entités, notamment en tant que président du Groupe international indépendant sur la détention arbitraire dans les relations entre États et en tant qu'expert indépendant pour le processus mandaté par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies basé à Genève, pour l'élaboration d'un instrument international visant à réglementer les entreprises de sécurité privées et militaires. Récemment, il a été membre du Conseil des conseillers sur l'application du Statut de Rome à la cyberguerre, rapporteur du Groupe d'experts de l'Union africaine sur l'élaboration d'instruments juridiques pour la création d'un tribunal hybride pour le Soudan du Sud, membre du Groupe d'experts indépendants pour la définition juridique de l'écocide et du Conseil consultatif du Groupe de travail de la Société américaine de droit international sur les options politiques pour l'engagement des États-Unis avec la CPI.

Né et élevé en Sierra Leone, il est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Guelph, avec une mention au tableau d'honneur du doyen, ainsi que d'un baccalauréat en droit en common law et d'un baccalauréat en droit civil de l'Université McGill, au Canada. Il a également obtenu une maîtrise en droit international des droits humains, avec distinction, à l'Université d'Oxford, où il a été boursier Chevening. Il est titulaire d'un doctorat en philosophie spécialisé en droit international de la Faculté de droit de l'Université d'Amsterdam.



Dr. Charles C. Jalloh

Professeur de droit international et titulaire de la chaire Richard A. Hausler en droit
Faculté de droit de l'Université de Miami

Membre et Rapporteur spécial de la Commission du droit international des Nations
Unies Candidat de la Sierra Leone à la Cour internationale de Justice (2027-2036)

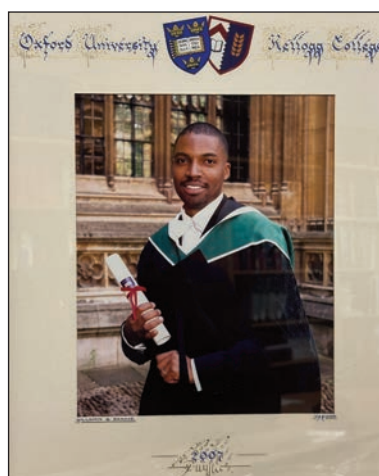
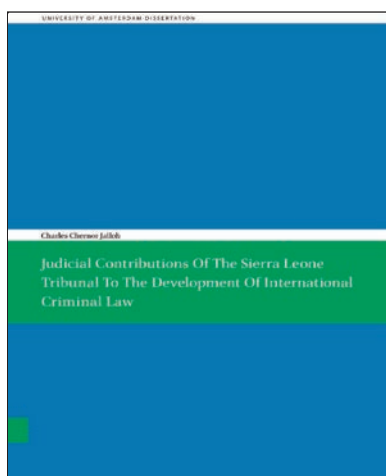
CURRICULUM VITAE

ÉDUCATION

Université d'Amsterdam, Docteur en philosophie (Ph.D.), Droit international, 2016

Faculté de droit, Amsterdam, Pays-Bas

Thèse: Contributions judiciaires du Tribunal pour la Sierra Leone au développement du droit pénal international



Université d'Oxford, Master, Droit international des droits humains, 2007

Kellogg College, Oxford, Royaume-Uni

Mentions ou Distinctions: Diplômé avec distinction ; Classé 4/18 ; Boursier Chevening, 2006-2007

Université McGill, **Baccalauréat en droit (LL.B.), 2002**
Baccalauréat en droit civil (B.C.L.), 2002

Faculté de droit, Montréal, Canada

Boursier étudiant, 2000; Chercheur associé, 2001 – Centre de développement des études régionales de McGill (prix décerné sur concours); Co-président (élu), International Law Society, 2000-2001; co-fondateur, Groupe de travail sur les droits de l'homme

Université de Guelph, **Baccalauréat ès arts, études en développement international, 2001**

Collège des sciences humaines sociales et appliquées, Guelph, Ontario, Canada

Liste d'honneur du doyen (top 10% de la classe)

POSITION INTERNATIONALE ACTUELLE

Commission du droit international des Nations Unies

- **Deuxième Vice-Président**, 74e session de la CIT – 2023
- **Président du Groupe de travail sur les méthodes de travail et les procédures, 2023, Sessions 2024**
- **Rapporteur spécial sur le thème « Moyens subsidiaires pour la détermination des règles de droit international » (nommé le 22 mai 2022)**
- **Membre élu** pour un premier mandat le 3 novembre 2016 par l'Assemblée générale des Nations Unies, mandat 2017-2022 ; réélu le 12 novembre 2021 pour un second mandat (2023-2027)
- **Rapporteur général (71^{ème} session de la CDI – 2019)**
- **Président du Comité de rédaction (70e session de la CDI – 2018)**
- **Chargé de cours et superviseur de groupe de travail**, Séminaire de droit international, 2017, 2018, 2023, 2024
- **Auteur**, « Troisième rapport du Rapporteur spécial sur les moyens subsidiaires pour la détermination des règles de droit international », soixante-seizième session (2025) de la Commission du droit international, Genève, Doc. ONU A/CN.4/781 (29 janvier 2025) (120 pages)
- **Auteur**, « Deuxième rapport du Rapporteur spécial sur les moyens subsidiaires pour la détermination de règles de droit international », soixante-quinzième session (2024) de la Commission du droit international, Genève, Doc. A/CN.4/769 (30 janvier 2024) (71 pages)
- **Auteur**, « Premier rapport du Rapporteur spécial sur les moyens subsidiaires pour la détermination des règles de droit international », soixante-quatorzième session de la Commission du droit international, Genève, Doc. A/CN.4/760 (13 février 2023) (129 pages)
- **Contributeur**, proposition de thème : « Moyens subsidiaires pour la détermination des règles de droit international » pour le programme de travail à long terme de la CDI, 2021 (voir annexe, Rapport de la CDI sur les travaux de sa 72e session, Doc ONU A/76/10)
- **Contributeur**, proposition de sujet : « Compétence pénale universelle » pour le programme de travail à long terme de la CDI, 70e session de la CDI, 2018 (voir Annexe A, Rapport de la CDI sur les travaux de sa 70e session, UN Doc A/73/10)

EXPÉRIENCE DANS L'ENSEIGNEMENT DU DROIT



Faculté de droit de l'Université de Miami, Miami, États-Unis

Professeur de droit international et titulaire de la chaire Richard A. Hausler en droit, juillet 2024 à aujourd'hui

Rédactions: Comité de rédaction, *Revue américaine de droit international*
 Rédacteur en chef, *Revue africaine d'études juridiques*
 Comité de rédaction, *Annuaire canadien de droit international*
 Comité de rédaction de l'*Annuaire Max Planck de droit des Nations Unies*

Université internationale de Floride (« FIU »), Faculté de droit, Miami, États-Unis

Professeur de droit international, juin 2014-juin 2024; Professeur émérite des universités (« DUP »), octobre 2022 (le titre de DUP est le rang le plus élevé attribué aux professeurs titulaires de l'ensemble de l'université ; premier membre de la faculté de droit de la FIU à recevoir une reconnaissance); **en congé pour 2023-2024 en tant que professeur invité distingué William et Patricia Kleh de droit international, Faculté de droit de l'Université de Boston**

Honneurs: Prix du meilleur chercheur de la FIU, 2015, 2016
 Prix du Sénat de la Faculté de la FIU pour l'excellence de la recherche et des activités créatives, 2018
 Prix de la recherche du corps professoral du Conseil du président de la FIU, 2021
 Chaire distinguée Fulbright Lund en droit international public, Université de Lund et Institut Raoul Wallenberg, Suède, 2018-2019
 Directrice, Programme de bourses de la Commission du droit international, 2017-2024

Université de Pittsburgh, Faculté de droit, Pennsylvanie, États-Unis

Professeur adjoint de droit, professeur agrégé de droit (avec permanence), 2009-2014

Honneurs: Boursier Buchanan Ingersoll et Rooney, 2013-2014
 Vote unanime pour la permanence du corps professoral, 2014

EXPÉRIENCE DE LA PRATIQUE JURIDIQUE

Tribunal pénal international pour le Rwanda des Nations Unies

Arusha, Tanzanie

Juriste adjoint, Section de l'appui aux Chambres

Chambre de première instance I

Décembre 2007-Juin 2009

Tribunal spécial pour la Sierra Leone

Freetown, Sierra Leone; La Haye, Pays-Bas

Conseiller juridique auprès du Bureau du défenseur principal

Chef de l'antenne de La Haye du Bureau du défenseur principal

Avocats de permanence, nommés par la Chambre de première instance II, de juin à août 2007

Septembre 2005-Novembre 2007

Ministère de la Justice du Canada

Ottawa, Canada

Auxiliaire en droit, Programme d'excellence juridique

Avocat, Bureau du droit commercial, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Avocat, Section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, ministère de la Justice

Mai 2003-Septembre 2005



Professeur Jalloh en tant que conseil/avocat du Mozambique, TIDM, 18 septembre 2023

SÉLECTIONNÉ AFFAIRES devant les cours et tribunaux internationaux

Cour internationale de Justice

- Conseiller adjoint, **Gambie** dans la demande d'un avis consultatif sur les obligations des États à l'égard du changement climatique, Affaire n° 187, CIJ, 2023-2024.
- Conseiller adjoint, **Kenya** dans le cadre d'une demande d'avis consultatif sur les obligations des États à l'égard du changement climatique, affaire n° 187, CIJ, 2023-2024.
- Conseiller adjoint, **Namibia** dans la demande d'avis consultatif sur les obligations des États à l'égard du changement climatique, affaire n° 187, CIJ, 2023-2024.
- Conseiller adjoint, **Sierra Leone** dans le cadre de la demande d'avis consultatif sur les obligations des États à l'égard du changement climatique, Affaire n° 187, CIJ, 2023-2024.

Tribunal international du droit de la mer

- Conseiller adjoint, **Mozambique**, dans le cadre de la demande d'avis consultatif de la Commission des petits États insulaires sur le droit international, affaire n° 31, TIDM, Hambourg, janvier 2023 à septembre 2023.
- Conseiller adjoint, **Sierra Leone**, dans le cadre de la demande d'un avis consultatif de la Commission des petits États insulaires sur le droit international, affaire n° 31, TIDM, Hambourg, janvier 2023 à septembre 2023.

Cour pénale internationale

- *Conseiller externe*, Commission de l'Union africaine, CPI, Chambre d'appel, *Le Procureur c/ Omar Hassan Al Bashir*, 2018-2019.
- *Conseiller externe*, Commission de l'Union africaine, *Le Procureur c. William Ruto et Joshua Sang*, CPI, Chambre d'appel, 2015-2016.
- *Expert de la défense*, *Le Procureur c. Al Hassan Ag Abdoul Aziz Ag Mohamed Ag Mahmoud*, Chambre de première instance de la CPI, 2020.
- **Tribunal spécial pour la Sierra Leone**
 - Conseiller de permanence commis d'office, *Le Procureur c. Charles Ghankay Taylor*, Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Chambre de première instance II, juin-août 2007.

PUBLICATIONS SÉLECTIONNÉES

Livres

- Charles C. Jalloh, *Commission du droit international et Cour internationale de Justice* (travail en cours).
- Margaret M. DeGuzman et Charles C. Jalloh, *L'effet Habré? Comment un procès africain a façonné les normes judiciaires mondiales?* (Cambridge University Press, New York, à paraître en 2024).
- Charles C. Jalloh, *L'héritage juridique du Tribunal spécial pour la Sierra Leone* (Cambridge University Press, New York, 2020).

- Charles C. Jalloh et Simon Meisenberg, éd., *The Law Reports of the Special Court for Sierra Leone: Volume 4: Prosecutor v. Sesay, Kamara and Kanu* (Brill, Leiden, 2020).
- Charles C. Jalloh, Kamari M. Clarke et Vincent O. Nmehielle, éd., *La Cour africaine de justice et les droits de l'homme et des peuples : développement et défis* (Cambridge University Press, New York, 2019).
- Charles C. Jalloh et Ilias Bantekas, éd., *La Cour pénale internationale et l'Afrique* (Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni, 2017).
- Linda M. Carter, Mark S. Ellis et Charles C. Jalloh, *La Cour pénale internationale dans un système de justice mondial efficace* (Edward Elgar, Cheltenham, 2016).
- Charles C. Jalloh et Simon Meisenberg, éd., *The Law Reports of the Special Court for Sierra Leone : Volume 3 : Le Procureur c. Charles G. Taylor* (Brill, Leiden, 2015).
- Charles C. Jalloh et Alhagi Marong, éd., *Promouvoir la responsabilité en vertu du droit international pour les violations flagrantes des droits de l'homme en Afrique: Essais en l'honneur du procureur Hassan B. Jallow* (Brill, Leiden, 2015).
- Charles C. Jalloh et Olufemi Elias, éd., *Shielding Humanity : Essays in International Law in Honour of Judge Abdul G. Koroma* (Brill, Leiden, 2015).
- Charles C. Jalloh, éd., *Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et son héritage : l'impact pour l'Afrique et le droit pénal international* (Cambridge University Press, New York, 2014).
- Charles C. Jalloh et Simon Meisenberg, éd., *The Law Reports of the Special Court for Sierra Leone : Volume 2 : Prosecutor v. Norman, Fofana and Kondewa* (Brill, Leiden, 2014).
- Charles C. Jalloh et Thomas Jada, *Le droit pénal du Soudan du Sud* (OIDD, Rome, 2013).
- Charles C. Jalloh et Simon Meisenberg, éd., *The Law Reports of the Special Court for Sierra Leone : Volume 1 : Prosecutor v. Brima, Kamara and Kanu* (Brill, Leiden, 2012).
- Charles C. Jalloh, éd., *Textes juridiques consolidés pour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone* (Brill, Leiden, 2007).

Sélection d'articles dans des revues scientifiques

- Charles C. Jalloh, « Immunity of State Officials and Other Topics : The Seventy-Fifth Session of the International Law Commission », *American Journal of International Law*, vol. 119 no. 1 pp. 107-125 (février 2025).
- Charles C. Jalloh, « Principes généraux du droit et autres sujets : la soixante-quatorzième session de la Commission du droit international : », *American Journal of International Law*, vol. 113, n° 4 (janvier 2024) pp. 120-144.
- Charles C. Jalloh, « Approaches to Sea Level Elevation and International Law : A Comparative View of Emerging Policy Responses by the African and Americas Regions », *American University International Law Review*, vol. 38, n° 3 (octobre 2023) pp. 733-744.
- Charles C. Jalloh, « Le processus de réforme de la CPI et l'échec à répondre aux préoccupations des États africains sur le séquençage de la paix avec la justice pénale en vertu de l'article 53 du Statut de Rome », *NYU Journal of International Law and Politics*, vol. 54, n° 3 (octobre 2022) pp. 809-885.
- Charles C. Jalloh, « Pandémies et droit international : la nécessité de renforcer les cadres juridiques internationaux après la pandémie de santé mondiale COVID-19 », *American University International Law Review*, vol. 36, n° 5 (septembre 2021), p. 979-992.

- Charles C. Jalloh et Leila N. Sadat, « Introduction au numéro spécial sur les projets d'articles de la CDI sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité », *Revue africaine de justice pénale internationale*, vol. 6, n° 2 (octobre 2020) pp. 79-92.
- Charles C. Jalloh, « The International Law Commission's First Draft Convention on Crimes against Humanity », *Case Western Reserve Journal of International Law*, vol. 52, n° 1 et 2 (mai 2020), pp. 331-407.
- Charles C. Jalloh, « Introduction au numéro spécial : Le rôle et les contributions de la CDI au développement du droit international, un symposium célébrant le 70e anniversaire de la CDI », *FIU Law Review*, vol. 13, n° 6 (octobre 2019) pp. 975-987.
- Charles C. Jalloh, « La nature des crimes à la Cour pénale africaine », *Journal of International Criminal Justice*, vol. 15, n° 4 (septembre 2017) pp. 799-826 (évalué par des pairs).
- Charles C. Jalloh, « The Law and Politics of the Charles Taylor Case », *Denver Journal of International Law and Policy*, vol. 43, n° 3 (mai 2015), pp. 229-276.
- Charles C. Jalloh, « The Special Tribunal for Lebanon : A Defense Perspective », *Vanderbilt Journal of Transnational Law*, vol. 47, n° 3 (juin 2014) pp. 765-824.
- Charles C. Jalloh, « Réflexions sur les actes d'accusation des chefs d'État et de gouvernement en exercice et leurs conséquences pour la paix, la stabilité et la réconciliation en Afrique », *Revue africaine d'études juridiques*, vol. 7, n° 1 (mars 2014) pp. 43-59.
- Charles C. Jalloh, « Poursuivre ceux qui portent la « plus grande responsabilité » : les leçons du Tribunal spécial pour la Sierra Leone », *Marquette Law Review*, vol. 96, n° 3 (2013) pp. 863-911.
- Charles C. Jalloh, « What Makes a Crime Against Humanity a Crime Against Humanity », *American University International Law Review*, vol. 28, n° 2 (2013), pp. 381-441.
- Charles C. Jalloh, « Kenya vs. The ICC Prosecutor », *Harvard International Law Journal Online*, vol. 53 (août 2012), pp. 269-285.
- Charles C. Jalloh, « Vivre par l'épée signifie-t-il mourir par l'épée ? », *Penn State Law Review*, vol. 117, n° 3 (mars 2013), pp. 707-753.
- Charles C. Jalloh, « L'Afrique et la Cour pénale internationale : trajectoire de collision ou coopération ? », *North Carolina Central Law Review*, vol. 34, n° 2 (2012) pp. 203-229.
- Charles C. Jalloh, « Tribunal spécial pour la Sierra Leone : rendre justice ? », *Michigan Journal of International Law*, vol. 32, n° 3 (printemps 2011), pp. 395-460 (article principal).
- Charles C. Jalloh, Dapo Akande et Max du Plessis, « Évaluation des préoccupations de l'Union africaine concernant l'article 16 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale », *African Journal of Legal Studies*, vol. 4, n° 1 (mars 2011) pp. 5-50.
- Charles C. Jalloh, « Universal Jurisdiction, Universal Prescription ? », *Criminal Law Forum*, vol. 21, n° 1 (mars 2010), p. 1-65 (article principal).
- Charles C. Jalloh, « Regionalizing International Criminal Law ? », *International Criminal Law Review*, vol. 9, n° 3 (juillet 2009), pp. 445-499 (article principal).
- Charles C. Jalloh, « La contribution du Tribunal spécial pour la Sierra Leone au développement du droit international », *Revue africaine de droit international et comparé*, vol. 15, n° 2 (septembre 2007), pp. 165 à 207 (article principal).

- Vincent O. Nmehielle et Charles C. Jalloh, « L'héritage du Tribunal spécial pour la Sierra Leone », *The Fletcher Forum of World Affairs*, vol. 30, n° 2 (mai 2006), pp. 107 à 124.

Chapitres de livres sélectionnés

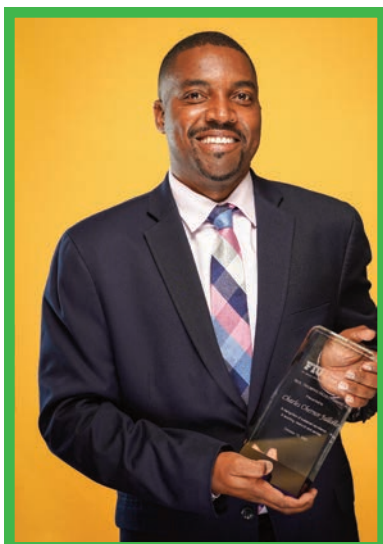
- Charles C. Jalloh, Commentaire de l'article 58 « Responsabilité individuelle », Les articles sur la responsabilité des États pour fait internationalement illicite : un commentaire dans Patricia Galvão-Teles et Pierre Bodeau-Livinec, éd., (Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni, à paraître en 2024).
- Charles C. Jalloh, « La place de la Cour pénale africaine dans la poursuite des crimes graves en Afrique », dans Charles Jalloh et Ilias Bantekas, éd., *La Cour pénale internationale et l'Afrique* (Oxford University Press, Oxford, Royaume-Uni, décembre 2017) pp. 290-319.
- Charles C. Jalloh, « La distinction entre les crimes internationaux et transnationaux », dans Harmen van der Wilt et Christophe Paulussen, éd., *Legal Responses to International and Transnational Crimes : Towards an Integrative Approach* (Edward Elgar, Cheltenham, novembre 2017), pp. 272-302.
- Charles C. Jalloh, « Vers de plus grandes synergies entre les tribunaux et les commissions de vérité dans les contextes post-conflit : leçons de la Sierra Leone », dans Margaret deGuzman et Diane Amann, éd., *Arcs of Global Justice : Essays in Honour of William A. Schabas* (Oxford University Press, New York, décembre 2017) pp. 417-444.
- Charles C. Jalloh, « Charles Taylor », dans William A. Schabas, éd., *Cambridge Companion to International Criminal Law* (Cambridge University Press, NY, 2016) pp. 312-332 (sollicité).
- Alhagi B.M. Marong et Charles C. Jalloh, « Transfert d'affaires en vertu de la jurisprudence du TPIR et leçons apprises pour la CPI », dans Charles C. Jalloh et Alhagi Marong, éd., *Promouvoir la responsabilité en vertu du droit international pour les violations flagrantes des droits de l'homme en Afrique* (Brill, Leiden, 2015) pp. 407-439.
- Charles C. Jalloh et Andrew Morgan, « International Criminal Justice Processes in Rwanda and Sierra Leone : Lessons for Liberia », dans Charles C. Jalloh et Olufemi Elias, éd., *Shielding Humanity : Essays in International Law in Honour of Judge Abdul G. Koroma* (Brill, Leiden, 2015) pp. 447-512.
- Charles C. Jalloh, « Le rôle des organisations non gouvernementales dans la promotion de la justice pénale internationale », dans M. Cherif Bassiouni, éd., *La mondialisation et son impact sur l'avenir des droits de l'homme et de la justice pénale internationale* (Intersentia, Anvers, 2015) pp. 589-616 (sollicité).
- Charles C. Jalloh, « (Re)Defining Crimes Against Humanity for a Jus Post Bellum World », dans Larry May et Elizabeth Edenberg, dir., *Jus Post Bellum and Transitional Justice* (Cambridge University Press, Cambridge, 2013) pp. 113-151 (sollicité).
- Charles C. Jalloh, « Self-Representation and the Use of Assigned, Standby and Amicus Counsel », dans Linda Carter et Fausto Pocar, dir., *International Criminal Procedure : The Interface of Civil and Common Law Legal Systems* (Edward Elgar, Cheltenham, 2013), pp. 125-165 (sollicité).
- Charles C. Jalloh et Amy DiBella, « Equality of Arms in International Criminal Law : Continuing Challenges », dans William A. Schabas et al., eds., *The Ashgate Research Companion to International Criminal Law : Critical Perspectives* (Ashgate, Farnham, 2013) pp. 251-288.
- Charles C. Jalloh, « The ICC on Trial », dans Chile Eboe-Osuji, éd., *Protecting Humanity : Essays in International Law and Policy in Honour of Navanethem Pillay* (Brill, Leiden, 2010) pp. 478-518.
- Alhagi Marong, Charles C. Jalloh et David Kinnecome, « Concurrent Jurisdiction at the ICTR : Should the Tribunal Refer Cases to Rwanda ? », Emmanuel Decaux et al., eds., *From Human Rights to International Criminal Law : Studies in Honour of an African Jurist, The Late Judge Laity Kama* (Brill, Leiden, 2007) pp. 159-201 (sollicité).

DISTINCTIONS PROFESSIONNELLES, PRIX ET BOURSES OBTENUES



Dr. Charles C. Jalloh, ancien titulaire de la chaire Fulbright en droit international, nommé professeur émérite d'université

- Membre du comité de rédaction, American Journal of International Law (avril 2022 à aujourd'hui)
- Membre du comité de rédaction, Annuaire canadien de droit international (2023-présent)
- Membre du comité de rédaction de l'Annuaire Max Planck de droit des Nations Unies (août 2022 à aujourd'hui).
- Professeur émérite d'université, Florida International University, « plus haute reconnaissance décernée aux professeurs titulaires de l'université » (Miami, Floride), décerné lors de la collation des grades, 2022-2024.
- Candidature à la Commission du droit international, approuvée à deux reprises par le Conseil exécutif de l'Union africaine – 54 États (niveau ministériel), 27e et 37e sessions ordinaires (Kigali, Rwanda, 2016 et Addis-Abeba, Éthiopie, 2020).
- Membre et président du Groupe d'experts sur l'élection du procureur de la Cour pénale internationale, Assemblée des États parties à la Cour pénale internationale, 2019-2020 (désigné par la Sierra Leone et approuvé par les États parties africains de la CPI en tant que candidat du Groupe africain).



Le professeur Charles C. Jalloh, lauréat du prix Real Triumphs Faculty Award 2021

- Chaire distinguée Fulbright de l'Université de Lund en droit international public, Faculté de droit de l'Université de Lund et Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire, Lund, Suède, 2018-2019.
- Prix d'excellence en recherche et activités créatives du Sénat du doyen et de la faculté, Florida International University, Miami, 2018 (sélection basée sur un concours toutes disciplines à l'échelle de l'université).
- FIU Top Scholar Award, Bureau du vice-recteur, Florida International University, 2015 (sélection basée sur un concours toutes disciplines confondues).
- Rédacteur principal, Experts juridiques indépendants sur l'élaboration des instruments juridiques pour la création du Tribunal hybride pour le Soudan du Sud, Commission de l'UA, New York, 16-23 décembre 2016.
- Membre désigné et rapporteur de la Commission sur la complémentarité en droit pénal international de l'Association de droit international (AIC), Royaume-Uni, 2014-2016 (l'un des trois seuls universitaires nommés par la branche américaine de l'ILA).

- Désigné par le Groupe africain, « Segment spécial demandé par l'Union africaine : L'inculpation des chefs d'État et de gouvernement en exercice et ses conséquences sur la paix, la stabilité et la réconciliation », Cour pénale internationale, Assemblée des États parties, douzième session, La Haye, novembre 2013.

- Expert invité par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies pour la 67ème session, « L'avenir de la justice pénale internationale en Afrique », Assemblée générale des Nations Unies, débat thématique sur la justice pénale internationale, Nations Unies, New York, avril 2013.
- Boursier, Institut de droit international de Sierra Leone, Freetown, Sierra Leone, juillet 2012 (décerné à un chercheur qui a « fait progresser la compréhension du droit international en Afrique »).
- Professeur invité distingué RJ Reynolds, Faculté de droit de l'Université centrale de Caroline du Nord, Raleigh-Durham, août 2010.

AUTRES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES



- **Sélection d'adhésion à des organismes d'experts, au barreau et au service à la profession juridique**
- *Président et membre du Groupe international indépendant sur la détention arbitraire dans les relations d'État à État, convoqué par le gouvernement du Canada, septembre 2022 à aujourd'hui.*
- *Membre du Groupe d'experts en droit international sur la définition du crime d'écocide, Fondation Stop Ecocide, Amsterdam, Pays-Bas, 2020-2021.*
- *Membre du Conseil consultatif pour l'application du Statut de Rome à la cyberguerre, co-convoqué par les missions permanentes de l'Argentine, de l'Autriche, de la Belgique, de l'Estonie, du Liechtenstein, du Luxembourg, du Portugal, de l'Espagne et de la Suisse auprès de l'ONU et de l'Institut mondial pour la prévention de l'agression, New York, 2019-2020.*

- *Membre et rapporteur, Association de droit international, Commission sur la complémentarité en droit pénal international, 2014-2016.*
- *Membre désigné du Groupe consultatif auprès du Président, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, La Haye, Pays-Bas, 2012-2015.*
- *Membre invité, Conseil consultatif du Comité sur les crimes de guerre, Association internationale du barreau, Royaume-Uni (2011-2017).*
- *Membre, Conseil consultatif, témoin oculaire des atrocités, International Bar Association, Royaume-Uni, 2013-présent.*
- *Barrister-at-Law, Barreau du Haut-Canada, juin 2004.*
- *Avocat, Cour d'appel de l'Ontario, Canada, juin 2004.*

Présentations sélectionnées, événements parallèles pour les États et conférences spéciales

- *Intervenant, Modérateur/panéliste, « Atelier sur une convention pour la prévention et la répression des crimes contre l'humanité », organisé par les Missions permanentes de la France et de l'Allemagne auprès des Nations Unies, New York, 13-14 mars 2023.*
- *Intervenant, Semaine du droit international, Événement parallèle « Lancement du rapport final du Conseil des conseillers sur l'application du Statut de Rome de la Cour pénale internationale à la cyberguerre », organisé par les Missions permanentes de l'Argentine, de l'Autriche, de la Belgique, du Costa Rica, de la République tchèque, de l'Estonie, du Liechtenstein, du Luxembourg, du Portugal, de l'Espagne et de la Suisse auprès des Nations Unies, New York, 26 octobre 2021.*
- *Panéliste, « Ecocide : un nom sans crime ou un crime sans nom ? », Événement parallèle de la Semaine du droit international, « Réponses du droit international aux défis environnementaux mondiaux : une table ronde, Missions permanentes de la Nouvelle-Zélande et de la Sierra Leone auprès des Nations Unies, New York, 27 octobre 2021.*
- *Panéliste, Événement parallèle de la Semaine du droit international, « Briefing hybride et dialogue interactif : le travail et les méthodes de travail de la Commission du droit international », organisé par les Missions permanentes du Chili, de la Côte d'Ivoire, du Portugal, de la Sierra Leone et de la Turquie auprès des Nations Unies, New York, 28 octobre 2021.*
- *Panéliste, Événement parallèle de la Semaine du droit international, « Discussion informelle sur les raisons pour lesquelles il est urgent d'enregistrer et de publier des informations sur les zones maritimes compte tenu de la montée des mers », organisée par les Observateurs permanents de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), du Forum des îles du Pacifique (PIF) et de l'Organisation juridique consultative Asie-Afrique (AALCO) auprès des Nations Unies, New York, 29 octobre, 2021.*
- *Panéliste, Événement parallèle de la Semaine du droit international, « Dialogue interactif sur les sujets passés et présents à l'ordre du jour de la CDI : responsabilité des États, élévation du niveau de la mer, crimes contre l'humanité et jus cogens », organisé par les missions permanentes de l'Argentine, de Chypre, du Kenya et de la Sierra Leone auprès des Nations Unies, New York, 1er novembre 2021.*
- *Panéliste, Événement parallèle de la Semaine du droit international, Dialogue interactif virtuel : « La Commission du droit international, son importance et sa projection dans l'avenir », organisé par les Missions permanentes du Chili, de la République tchèque, de la Nouvelle-Zélande, de la Sierra Leone et de la Thaïlande auprès des Nations Unies, le 1er novembre 2021.*

- Présentation du livre : « The Legal Legacy of the Special Court for Sierra Leone », Faculty Legal Theory Workshop, *University of Miami Law School*, Miami, 5 novembre 2020.
- Panéliste, « The United Nations at 75 Anniversary Opening Panel », Conférence sur le droit international en des temps difficiles, *branche américaine de l'Association de droit international*, New York, 24 octobre 2020.
- Panéliste, « Legal Implications of Pandemics : A Ten-Month Assessment », Nations Unies, New York, 16 octobre 2020 (événement virtuel organisé conjointement avec les *missions permanentes du Chili, du Portugal, de la Sierra Leone, de la Turquie et du Vietnam auprès de l'ONU*).
- Co-organisateur et conférencier, « Dialogue informel sur les crimes contre l'humanité », Nations Unies, New York, 24 juillet 2020, événement virtuel co-organisé par les *missions permanentes de l'Autriche, de la République tchèque, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Sierra Leone auprès des Nations Unies* en collaboration avec l'*Université internationale de Floride et l'Université Washington de Saint-Louis*.
- Panéliste, « À l'occasion de la célébration de la Journée de la justice internationale, Défendre la justice internationale : le droit et non la guerre », New York, 17 juillet 2020, événement virtuel organisé par les *missions permanentes du Liechtenstein, de la République tchèque, de l'Estonie et de l'Espagne auprès des Nations Unies*.
- Panéliste, « Atrocités de masse et justice internationale : une dissuasion efficace », New York, 16 juillet 2020, *Centre mondial pour la responsabilité de protéger*.
- Président et intervenant sur les crimes contre l'humanité, « Troisième réunion du Conseil des conseillers sur l'application du Statut de Rome à la cyberguerre, Mission permanente du Liechtenstein, New York, 29 janvier 2020 (organisée par les *Missions permanentes de l'Argentine, de l'Autriche, de la Belgique, de l'Estonie, du Liechtenstein, du Luxembourg, du Portugal, de l'Espagne et de la Suisse auprès de l'ONU et de l'Institut mondial pour la prévention de l'agression*).
- Conférence sur la justice mondiale, « Le projet de convention de la Commission du droit international pour la prévention et la répression des crimes contre l'humanité », Amsterdam, *Université d'Amsterdam, Centre de droit international*, 4 décembre 2019.
- Panéliste, « Community Interests in International Law », Nations Unies, New York, 31 octobre 2019 (événement organisé par les *missions permanentes de l'Allemagne et du Chili auprès des Nations Unies*).
- Panéliste, « The ILC Draft Convention on Crimes Against Humanity », Table ronde et dialogue interactif, Mission permanente de l'Allemagne auprès des Nations Unies, Maison allemande, New York, 29 octobre 2019 (événement organisé par les *Missions permanentes de l'Allemagne, de la Sierra Leone et du Chili auprès des Nations Unies*, avec le coparrainage de Whitney R Harris World Law Institute de l'Université de Washington de St. Louis).
- Co-organisateur et conférencier, « The ILC as a Way Forward on Universal Criminal Jurisdiction : An Informal Dialogue with States, Academia and Civil Society », Nations Unies, New York, 28 octobre 2019 (événement co-organisé avec les *missions permanentes du Costa Rica, de la République tchèque, de la Finlande, de la Gambie et de la Sierra Leone auprès de l'ONU*).
- Réunion d'information à l'intention des conseillers juridiques de la Sixième Commission du Groupe africain, « La 71ème session de la Commission du droit international », *Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès des Nations Unies*, New York, 6 septembre 2019.
- Co-organisateur et conférencier, « La CDI comme voie à suivre pour la compétence pénale universelle : un dialogue informel avec les États, les universités et la société civile », Académie de droit humanitaire et de droits de l'homme de Genève, Genève, 17 mai 2019 (événement co-organisé avec les *missions permanentes de l'Autriche, du Costa Rica, de la République tchèque, de la Gambie et de la Sierra Leone auprès de l'ONU*).

- Co-organisateur/conférencier, « Geneva Expert Roundtable on the Rules of Procedure of the African Court of Justice and Human and Peoples' Rights », *Université de Genève*, 17-18 mai 2019.
- Intervenant, « La CDI et les crimes contre l'humanité : des progrès pour le droit international ? », *ministère danois des Affaires étrangères et Université du Danemark du Sud*, Copenhague, 19 mars 2019.
- Conférencier principal, « La Commission du droit international et la juridiction pénale universelle », 3ème atelier de droit international de l'Öresund, *Université de Copenhague, Faculté de droit et iCourts*, Copenhague, Danemark, 17 décembre 2018.
- Conférencière/conférencière, *FIU Law Review*, Symposium spécial sur le 70ème anniversaire de la Commission du droit international, « Le rôle et les contributions de la Commission du droit international au développement du droit international : codification, développement progressif ou les deux ? », *Florida International University*, Miami, Floride, 26-27 octobre 2018.
- Conférence spéciale, « Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et son héritage : l'impact pour l'Afrique et le droit pénal international », *Médiathèque de droit international des Nations Unies*, Codification, Bureau des affaires juridiques, New York, 18 avril 2018.
- Conférencier et commentateur, « The Politics of International Justice », *Gerald R. Ford School of Public Policy, Université du Michigan*, Ann Arbor, 19 janvier 2018.
- Panéliste, « Progrès dans l'élaboration d'une convention pour la prévention et la répression des crimes contre l'humanité », événement parallèle, Assemblée des États parties à la Cour pénale internationale, Nations Unies, New York, 11 décembre 2017 (organisé par le *Whitney Harris World Law Institute, Université Washington de Saint-Louis* et coparrainé par les *missions permanentes du Chili, de l'Allemagne, de la Jordanie, de la Corée du Sud et de la Sierra Leone auprès des Nations Unies*).
- Panéliste, « Le rôle du droit international et du règlement pacifique des différends dans la prévention des conflits », 28ème réunion informelle des conseillers juridiques, Nations Unies, New York, 24 octobre 2017 (événement organisé par la *Mission permanente de la Suède auprès des Nations Unies*).
- Intervenant, « Sustaining Peace Through the Strengthening of Human Rights in International Law », Nations Unies, New York, 22 septembre 2017 (événement de haut niveau organisé conjointement par les *Missions permanentes de la Sierra Leone, des Pays-Bas et du Costa Rica auprès des Nations Unies*).
- Conférencier (deux panels), « Global Criminal Justice : Achievement, Challenges, and Future Directions », Conférence Dash, *Faculté de droit de Georgetown*, Washington, DC, 3 avril 2017.
- Panéliste, « Perspectives européennes et américaines sur l'ordre juridique international », 23 mars 2017, *Centre européen d'excellence Jean Monnet, School of International Public Affairs*, Miami, 23 mars 2017.
- Modérateur, « International Law and State Practice : Is there a North/South Divide ? », 77ème Conférence biennale, *Association de droit international*, Johannesburg, Afrique du Sud, 9 août 2016.
- Panéliste, « Le rôle de l'EI et l'avenir du droit international ; « Cohérence ou chaos » », *Conférence annuelle du Conseil canadien de droit international*, Ottawa, Canada, 5 novembre 2015.
- Discutant, « Réunion d'experts internationaux sur l'usage illégal de la force : reconceptualiser les lois de la guerre », *Université Washington de St. Louis, Whitney Harris World Law Institute*, St. Louis, Missouri, 11-12 septembre 2015.
- Conférencier invité, « Les Nations Unies et les tribunaux internationaux », Cours 126 pour les officiers supérieurs militaires, *Collège de défense de l'OTAN*, Rome, Italie, 16 mars 2015.

- Conférencier principal, « La Cour pénale africaine », Conférence sur les géographies de la justice, *Institut d'études de sécurité*, Addis-Abeba, Éthiopie, 20 novembre 2014.
- Conférencier principal, « L'impact du Conseil de sécurité sur le travail de la Cour pénale internationale », *Université d'Oslo*, Faculté de droit, Oslo, Norvège, 28 août 2014.
- Conférencier principal, « L'Afrique, le Conseil de sécurité et la Cour pénale internationale », *Institut de La Haye de sciences juridiques appliquées*, La Haye, Pays-Bas, 23 mai 2014.
- Panéliste, « Débat interactif », session extraordinaire de l' *Assemblée des États parties de la Cour pénale internationale* à la demande de l'Union africaine (La Haye, Pays-Bas), 27 novembre 2013.

Participation à la Société américaine de droit international

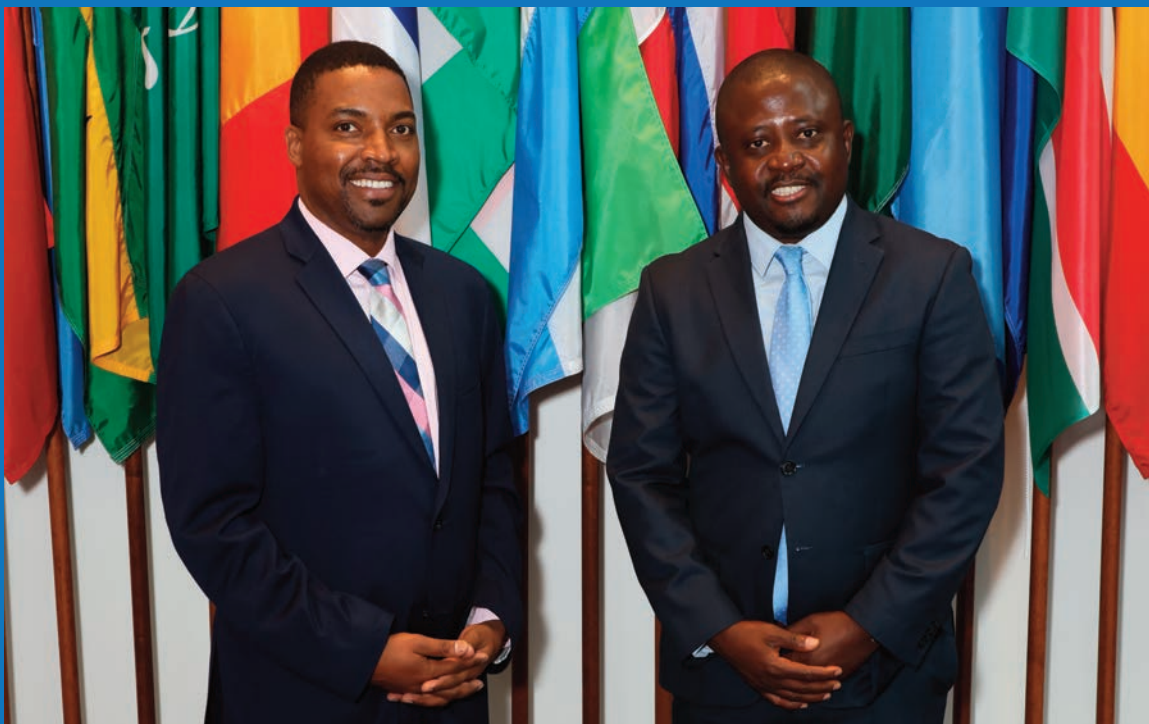
• Articles ayant contribué à la section des notes de cas de l' *American Journal of International Law*

- Charles C. Jalloh, « International Decision, International Criminal Court, Appeals Chamber, Prosecutor v. William Ruto, Decision on Appeal of Subpoena to Kenya », *American Journal of International Law*, vol. 109, n° 3 (juillet 2015), pp. 610-616 (examiné par des pairs).
- Charles C. Jalloh, « Décision internationale, Tribunal spécial pour la Sierra Leone, jugement de la Chambre d'appel dans l'affaire Le Procureur c. Charles Ghankay Taylor », *American Journal of International Law*, vol. 108, n° 1 (janvier 2014), pp. 58-66.
- Charles C. Jalloh, « Décision internationale, Cour pénale internationale, Jugement sur l'appel de la République du Kenya contre la décision de la Chambre préliminaire niant l'irrecevabilité de la situation au Kenya », *American Journal of International Law*, vol. 106, n° 1 (janvier 2012), pp. 118-125.
- Charles C. Jalloh, « Décision internationale, Cour pénale internationale, Décision sur l'autorisation d'une enquête sur la situation en République du Kenya », *American Journal of International Law*, vol. 105, n° 3 (juillet 2011), pp. 540-547.
- Charles C. Jalloh, « Décision internationale, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, *Michelot Yogogombaye c. République du Sénégal* », *American Journal of International Law*, vol. 104, n° 4 (octobre 2010) pp. 620-628.



Le professeur Jalloh (à gauche) et le Dr Michael Kanu, ambassadeur de S. Leone auprès des Nations Unies (à droite) lors du symposium du 70e anniversaire de la FIU ILC à Miami, le 27 octobre 2018.

Professeur Jalloh et le procureur général et ministre de la Justice de la Sierra Leone



En tant que conseiller juridique principal du gouvernement sierra-léonais, en ma qualité de procureur général et de ministre de la Justice, j'ai eu le privilège de collaborer étroitement avec le professeur Charles Jalloh. Cela a notamment été le cas dans les affaires relatives au changement climatique, pour lesquelles il a été l'avocat principal de la Sierra Leone devant la Cour internationale de Justice et le Tribunal international du droit de la mer. J'ai également suivi de près ses contributions universitaires exceptionnelles au domaine du droit international, notamment en droit pénal international, dont il est une autorité mondiale. J'ai ainsi pu constater par moi-même avec quelle habileté il allie des compétences exceptionnelles en matière de plaider devant les tribunaux à sa vaste expérience d'enseignement et de recherche dans différents domaines du droit international public, notamment le droit international de l'environnement, les droits de l'homme, le droit de la mer, le droit international économique et le droit international humanitaire. Je suis convaincu que le professeur Jalloh, juriste doté d'une compétence internationalement reconnue en droit international, représentera, s'il est élu, l'Afrique et les pays du Sud en tant que juge juste, indépendant et impartial de la Cour internationale de Justice.

L'honorable Alpha Sesay, Esq.
Procureur général et ministre de la Justice de la Sierra Leone

- **Services rendus à la Société américaine de droit international**

- Membre, Comité de nomination, American Society of International Law, 2021-2022.
- Membre du groupe consultatif du groupe de travail ASIL sur les options politiques pour l'engagement des États-Unis avec la Cour pénale internationale, 2020-2021.
- Membre, Comité du programme de la 111ème réunion annuelle, American Society of International Law, 2017.
- Coprésident (élu), Groupe d'intérêt en droit pénal international, American Society of International Law, États-Unis, 2012-2014 ; également membre du comité de sélection, Comité du programme de bourses Arthur C. Helton.

- **Contributions aux conférences annuelles de l'ASIL**

- Panéliste, « Cyberwar Strategies & ICC Implications in the Age of AI », 118e réunion annuelle, 5 avril 2024.
- Panéliste, « Le changement climatique à l'interface des mouvements sociaux et du droit international », 116e réunion annuelle, 7 avril 2022.
- Modérateur du panel, « Perspectives mondiales et comparatives sur les réparations », ASIL et Université des Indes occidentales, Conférence sur les réparations en vertu du droit international pour l'esclavage des personnes africaines dans les Amériques et les Caraïbes, 21 mai 2021.
- Panéliste, « La CPI et au-delà : réévaluer la promesse de la justice internationale », 114e réunion annuelle, virtuelle, 26 juin 2020, American Society of International Law ; remarques publiées dans 114 Actes de la réunion annuelle de l'ASIL 210 (2020).
- Promoteur du panel et conférencier, « L'Afrique et la Cour pénale internationale », American Society of International Law, 106e réunion annuelle, Washington, District de Columbia, 29 mars 2012.



Le professeur Jalloh, membre de la Commission du droit international des Nations Unies, juillet 2018



Professeur Jalloh, avocat de la République de Gambie devant la CIJ dans le cadre de la procédure consultative sur les obligations des États en matière de changement climatique, 11 décembre 2024



Les participants célèbrent le 70e anniversaire de la CDI lors du symposium de la CDI à Miami, le 26 octobre 2018



Intégrité | Indépendance | Impartialité



Permanent Mission of the Republic of Sierra Leone to the United Nations in New York

228 East 45th Street
New York, NY 10017

Tel: +1 (212) 688 4985

Email: slmissionun@yahoo.com; slmissionun@gmail.com

Website: <https://www.slmissionun.gov.sl/>

Candidate website: <http://www.charlesjalloh.com>

Candidate Email: charlesjallohforicj@outlook.com